



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023 - 25**

**Objet :
Approbation du PV du CM du 6 avril 2023**

Date de la convocation : 13/04/2023
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Votes	
Pour	12
Contre	0
Abstention	2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, , BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MANDON Éric, RENOUARD Nathalie, OULLIE Laurent,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (donne pouvoir à Eric MANDON), MARY Julien (donne pouvoir à Laurent OULLIE), BONIOL Karine, PARRA Christophe, REKKAB Claude (donne pouvoir à CLAVEL Inès), VALERO Fanny, ORTUNO Thierry,

Mr ALVERGNE Brice est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2023 et demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 20 avril 2023

Le Maire
Thibaut BARRAL

